

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité *Animateur*,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **23/02/2023**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Animateur** mention **Loisirs tous publics** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre, nom et prénom

Madame	ARRAULT	Nora
Madame	AUROUX	Aurelie
Madame	BAGONNEAU	Sophie
Monsieur	BALANGER	Yohann
Madame	BEGON	Isis
Monsieur	BIMONT	Édouard
Madame	BONETBELTS	Mirentxu
Madame	BUTTURINI	Marina
Madame	CABRIT	Sandra
Madame	CASALINI	Marie
Madame	CAZAURANG	Amandine
Monsieur	CHASSEUIL	Remi
Madame	CHAUVIN	Alissia
Madame	CLISSON	Sarah
Monsieur	CORDEAU	Jérémy
Madame	DAHROUGE	Émilie
Monsieur	DE SAN FÉLIX	Julien
Monsieur	DUCOM	Jérémy
Monsieur	DUFAU	Robin
Monsieur	DUMAS	Guilhem

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	DURBAN	Yann
Madame	FERAUD	Jennifer
Monsieur	FORT BEAUBEAU	Alexis
Madame	FRISON	Hélène
Madame	GALDOS LOPEZ	Leyre
Monsieur	GALY	Axel
Monsieur	GARCIA	Mathias
Madame	GARCIA-CORCIONE	Stephanie
Madame	GARRIGOU	Angelique
Monsieur	GUILLAUME	Andgel
Madame	HAYES	Siobhan
Madame	LAFITTE	Cecilia
Monsieur	LAOUENAN	Sébastien
Madame	LARRE	Emilie
Madame	LE GUILLOU	Camille
Madame	LESGOURGUES	Elodie
Madame	LUCAS	Sandrine
Monsieur	LUQUET	Joffrey
Madame	MARQUANT	Natacha
Madame	MATOCQ DIT MASSEY	Sarah
Madame	MAURIN	Sophie
Madame	MEYRE	Julie
Madame	MUSSET	Justine
Madame	NIANE	Seneba
Madame	NIFLIS	Sandra
Madame	PAUILLAC	Céline
Madame	PHILIPPERON	Anaïs
Madame	PIGEOT	Aurélie
Madame	RAPIN	Eva
Monsieur	THOURON	Laurent
Monsieur	TULIS	Jérôme

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 23/02/2023

Pour le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine et par délégation,

Pour la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités et par délégation,
Le délégué régional académique,


Mathias LAMARQUE